



Face à la situation particulièrement grave que connaît la **Syrie**, qui entraîne le **retour de Français rapatriés**, Marisol Touraine, **Ministre** des Affaires sociales et de la **Santé**, s'est engagée à leur **garantir** l'**accès** aux **soins** dont ils peuvent avoir besoin.

Marisol Touraine a demandé au Directeur général de la CNAMTS la mise en place d'un dispositif d'urgence permettant de garantir la couverture des frais de santé des personnes de nationalité française, qui ont quitté la Syrie.

Le dispositif intègre un droit automatique et gratuit à bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) de base et des prestations de la CMU complémentaire pendant les trois mois qui suivent leur arrivée sur le territoire français. Les conjoints étrangers de ressortissants français, ainsi que les parents étrangers d'enfants de nationalité française ou les ressortissants étrangers ayant des parents français, pourront également bénéficier de ce dispositif.

Le droit à ces prestations pourra être attribué sans examen des conditions d'admission habituelles, qui imposent notamment une durée préalable de résidence sur le territoire français.

Syrie : Marisol Touraine met en place un dispositif de prise en charge d'urgence pour les Français rapatriés

Écrit par Ministère de la Santé
Vendredi, 31 Août 2012 17:37 -
